

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 21 NOVEMBRE 2016**Objet : ASSEMBLÉE CCI FRANCE**

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - MME BERTHOLON - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - MME GUILLOT - MM. JOSEPH - JOUSSEAU - MME LANGLAIS - MM. LUGAND - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - MME PERDRIX - MM. PERRAUT - PHILIBERT - PRADEL - TOURNIER-BILLON - VERNE - MMES VILLARD - VOLLERIN

Représentés : MM. BALAGUER - MASCIOTRA

Intervention du Président BAILLY

Conformément à l'article R.711-57 du Code du Commerce, dans le cas où le Président de la Chambre se verrait empêcher pour une AG de CCI France, il sera remplacé par son suppléant.

Je vous propose de désigner **M. Patrice FONTENAT**.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la désignation présentée ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	34
- Nombre de voix pour	34
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Agnes BERTILLOT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président